

Objet : Consultation écrite sur les rythmes éducatifs
du lundi 20 au jeudi 23 novembre 2017 inclus

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal vous invite à participer à la consultation écrite sur les rythmes éducatifs éventuellement applicables à la rentrée 2018 (suivant la décision de Madame la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale de l'Isère) dont les raisons et les objectifs sont résumés dans le feuillet joint et dont les modalités pratiques sont rappelées ci-dessous.

Avec mes sentiments les plus cordiaux,

Michel Eymard



Maire

Modalités de la consultation écrite

Corps électoral : 2 collèges

- ⇒ Actuels **parents d'élèves** de la commune et **parents de jeunes enfants non encore scolarisés**. **Chaque parent s'exprime**.
- ⇒ **Intervenants dans le cadre des temps d'activités périscolaires** depuis la rentrée 2014
Les associations et entreprises ne disposent que d'un bulletin quel que soit le nombre d'intervenants.

Dates et heures de la consultation

- ⇒ Par dépôt du bulletin dans l'urne, du lundi 20 novembre à 9h au jeudi 23 novembre 2017 à 17h, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat :
 - Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
 - Mardi de 13h30 à 16h,
 - Jeudi de 13h30 à 17h
- ⇒ Par correspondance, dès réception de cet envoi. Date limite de réception des votes en mairie : jeudi 23 novembre à 17h.
La consultation par correspondance se fait par double enveloppe. **La petite enveloppe** jointe à cet envoi **renferme le bulletin de consultation et ne porte aucune indication**. Cette enveloppe est insérée dans **la grande enveloppe** qui **porte obligatoirement, au verso, le nom, le prénom et la signature du votant**.

Distribution des documents de la consultation

- ⇒ Via le cahier de liaison pour les parents d'enfants scolarisés
- ⇒ Par la Poste ou par distribution en boîtes à lettres pour les autres personnes

Urnes

Une clé sera conservée en mairie. Une clé sera remise à un délégué des parents.

Dépouillement

Le vendredi 24 novembre à 18h00 : 2 représentants des élus, 2 représentants des parents, 2 représentants des intervenants